



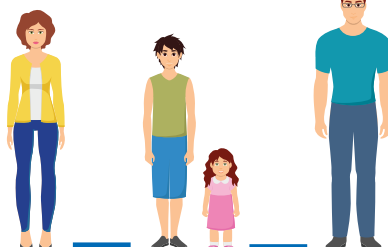
SÉPARATION



PASSAGE DE BRAS



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



QU'EST-CE QU'UN PASSAGE DE BRAS ?

Après une séparation, il est parfois impossible pour les adultes de s'entendre. Le conflit peut être tel que l'exercice du droit de visite peut s'avérer très compliqué voire impossible. Le passage de bras est un espace de rencontre géré par l'Udaf de la Charente qui permet le transfert de l'enfant d'un parent à l'autre de manière indirecte. C'est un lieu apaisant pour l'enfant et ses parents.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?



Rendre possible et sécuriser ce moment délicat pour éviter que l'exercice du droit de visite et d'hébergement réactive le conflit et soit l'occasion d'exercer des pressions ou soit source d'un passage à l'acte violent, en présence de l'enfant.



Préserver l'enfant du conflit parental susceptible de s'exprimer ou ressurgir à l'occasion de sa remise à l'autre parent

COMMENT SE PASSE UN PASSAGE DE BRAS ?

Le transfert de l'enfant d'un parent à l'autre **s'effectue de manière indirecte par un intermédiaire** soit :

- au sein de l'Espace de rencontre géré par l'Udaf de la Charente puisque ce dispositif lui est adossé
- par un accompagnement de l'enfant par un adulte formé, lors des déplacements entre le domicile d'un des parents et le lieu d'exercice du droit de visite de l'autre parent.

QUI SOMMES NOUS ?

L'Udaf de la Charente réunit **61 associations et mouvements familiaux, plus de 4 600 familles** (plus de 10 000 suffrages familiaux), avec des sensibilités différentes mais un intérêt commun : la défense des familles du département. Elles travaillent ensemble pour les représenter et formuler des avis sur les questions d'ordre familial auprès des pouvoirs publics.

Pour que les familles prennent pleinement part à la vie démocratique, **leur point de vue doit pouvoir être écouté et pris en compte dans toutes les instances** où se décide leur avenir.

Pour ce faire, plus de **250 bénévoles**, issus de ce réseau associatif, ont choisi d'être les porte-paroles des réalités familiales en s'engageant au nom de l'UDAF de la Charente. Ils exercent leur mandat de représentation au sein d'organismes et instances locales aussi diverses que la **Cpam, la Caf, la Msa, les offices Hlm, les Ccas, la Mdph.**



CONTACTS
UTILES

UDAF DE LA CHARENTE

05 45 39 31 93 - 06 86 55 04 27

passagedebras@udaf16.org

73, impasse Joseph NIEPCE CS 92417

16024 ANGOULÊME Cedex